

Séance spéciale du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 2 août 2017 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Monsieur Denis Henderson, préfet suppléant et maire de la municipalité de Havelock. Les conseillers suivants sont présents:

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Alain Castagner, maire de la municipalité de Saint-Anicet
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Chrystian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

Sont absents :

Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

7773-08-17

Il est proposé par André Brunette
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU le dépôt du rapport financier 2016 par les vérificateurs externes;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance du rapport financier pour 2016;

7774-08-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement
D'accepter le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016, tel que présenté.

ADOPTÉ

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

7775-08-17

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun
Préfète



François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)